Image not found or type unknown

Assurance automobile litige

Par **caro49**, le **04/05/2015** à **16:05**

Bonjour,
J’aimerais avoir votre avis concernant un litige que j’ai encore actuellement avec mon ancienne assurance automobile.
Mon ancienne assurance a fait l’erreur de me garantir un bonus/malus non impacté (suite à un accident de voiture de janvier 2014,à l'époque j'avais prêtée ma voiture à une amie afin qu'elle nous conduise au restaurant , je ne pouvais pas conduire car je venais de travailler de nuit (souci de conscience!), je ne savais pas à l'époque qu'il y avait le souci du "prêt de volant" non pris en compte dans mon assurance) avec preuve de mail à l’appui. Ensuite quelques semaines après cette assurance m’appelle pour me dire que mon coefficient sera impacté et sera à 0,95, entre temps j’ai acheté une voiture plus performante que celle accidentée, en me référent à mon coefficient d’avant l’accident (comme confirmé dans leur mail). Je les ai mis en litige afin de leur expliquer la situation car ce retournement de veste m’avait mise dans une situation très inconfortable avec l’achat du nouveau véhicule.
L’étude du dossier a été laissé trainée pendant plusieurs mois. Durant ces mois mon véhicule était assuré et ils m’ont obligés à cotiser avec le nouveau coefficient, évidemment un prix exorbitant. Je n’ai jamais voulu payer ces quelques mois de cotisations car à mon sens ils ont fait une grosse erreur avec le mail de me confirmer un bonus malus erroné, et l’étude de mon dossier a pris trop de temps.
Depuis j’ai reçu un courrier pour non paiement et un recommandé ar, qui a été retourné à l’expéditeur pour « changement d’adresse » (tous les courriers sont encore envoyés à mon ancienne adresse).
Que puis je faire pour avoir gain de cause et en finir définitivement avec cet accident (comme je le répète ce n’est pas moi qui conduisais (et qu on arrête de me dire "vous êtes responsable du conducteur vu que c'était votre voiture, qui n'a jamais prêté sa voiture ???)) qui me coute un bras.
ps: - une assurance automobile m'a dit déjà que mon ancienne assurance était en tort car en tant que jeune conductrice la notion de prêt de volant devrait exister ...?
-Tous les contrats automobiles de mes parents , oncle , tante et grands parents sont dans cette ancienne assurance .
Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **janus2fr**, le **04/05/2015** à **17:21**

Bonjour,
Votre situation n'est pas simple à comprendre.
Qui était responsable de l'accident ? Votre amie ou pas ?

Si c'était bien votre amie, il est normal que votre assurance applique un malus pour cause de sinistre responsable.
Mais cela n'a pas de rapport avec le fait que vous ayez prêté votre véhicule.
Le prêt, en lui même, aurait pu entrainer soit une franchise particulière, soit même un refus de couverture, mais pas un malus. Les règles du bonus/malus sont fixées par la loi (code des assurances), l'assureur ne fait pas ce qu'il veut à ce niveau.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés